

Appel à la réflexion du Président de la République Française

Marseille, lundi 21 mai 2007

Monsieur le Président de la République Française,

Suite à votre élection comme président de la République Française, et en réponse à l'appel que vous faites à toutes les bonnes volontés et à tous ceux qui veulent servir la France, je me permets de vous adresser ci-après des propositions concrètes sur l'écologie. J'ai en effet quelques craintes concernant les conséquences néfastes pour la Planète et pour la santé des citoyens d'une politique écologique annoncée très "libérale".

Je suis ingénieur, spécialiste en risque majeur. Pendant 40 jours, j'ai connu la torture et la prison de Pinochet au Chili. J'ai alors donné toute sa valeur au mot "liberté".

La France m'a ouvert ses portes en 1978. Quelque mois après, j'ai assisté à une grève pour la climatisation (chez Michelin, à Clermont-Ferrand) alors qu'au Chili, nous manifestions pour manger. J'ai pensé que les Français étaient trop exigeants. Mais, quelques années plus tard, je me suis rendu compte qu'ils avaient raison et que, suivant l'exemple de la France, les pays pauvres ont souvent pu bénéficier quelques années plus tard des avantages acquis par les pays riches (comme les congés payés). Pour l'écologie, la France sera grande si elle ose être à l'avant-garde des changements pour la Planète et pour les citoyens. Avec 25 ans de militantisme actif, je suis devenu un Casse Pieds Professionnel. Casse pieds, car c'est notamment en faisant pression en direction des politiques que les choses bougent. Professionnel parce que le domaine de l'écologie est si complexe et multidisciplinaire qu'il faut être professionnel.

Je suis le président de l'association Ecoforum, qui est membre de l'Alliance pour la Planète. ECOFORUM coordonne un réseau de plus de 150 associations écologistes et trois comités d'experts (scientifiques, médecins et juristes). Aujourd'hui, plus d'une centaine d'experts français me conseillent dans mes actions, notamment concernant les communiqués et conférences de presse. Ecoforum a à son actif plus de 2000 articles de presse, des conférences, des émissions de radio, des animations dans les écoles, collèges, lycées, universités...

Je me suis rendu compte avec le temps que pour lutter efficacement, il fallait rester le plus indépendant possible du pouvoir économique et politique. L'expérience m'a appris que je devais m'entourer d'experts "pour" et "contre" un sujet. La prise en compte de tous les avis est capitale pour décider justement et efficacement. C'est pourquoi j'applique dans mes actions une "éthique écologique" qui va au-delà des clivages politiques "gauche – droite". Je n'appartiens à aucun parti politique, mais je ne suis pas "apolitique". Je fais de la Politique au quotidien, avec ou contre la gauche et la droite, quand cela devient nécessaire pour la protection de notre santé et la survie de notre Planète.

Au regard des résultats des Verts, certains pensent que l'écologie politique ne représente plus rien. Ils se trompent. L'écologie est déjà installée depuis longtemps dans la quasi totalité des partis politiques. Aucun parti ne peut réussir sans considérer les aspects environnementaux et la défense de la santé de chacun. L'écologie politique concerne la grande majorité des citoyens.

Peut-être que cette lettre n'arrivera jamais jusqu'à vous, mais j'ai l'espoir que l'un de vos conseillers vous en fera un bon écho. C'est la raison pour laquelle je l'ai écrite sous forme de lettre ouverte.

Changements climatiques

Le constat des experts est quasi-unanime : le changement climatique est une réalité et l'activité de l'homme est mise en cause. Nous sommes confrontés à un défi majeur pour sauver la Planète avant qu'il ne soit trop tard. La France, comme elle l'a souvent fait dans son histoire, pourrait par ses décisions influencer les autres pays. Une étude récente publiée par les Nations Unies prévoit que 50 millions de personnes pourraient devenir des "réfugiés climatiques" d'ici 2010. Où iront-ils?

Dans le film "Une vérité qui dérange", Al Gore dit qu'il ne nous reste que dix ans pour réagir. Malheureusement, dans la politique actuelle, l'économie très libérale est presque toujours prioritaire et ne tient compte ni de ses conséquences sur notre santé ni des dangers pour la Planète. L'action politique est fréquemment soumise aux exigences des grandes multinationales ou des lobbies politico-économiques et quelques rares fois aux mouvements sociaux.

Nous devons nous préparer avec plus d'humilité à une très probable augmentation des catastrophes. Les inondations, les tempêtes, la sécheresse sont autant d'exemples que la France a récemment connu avec des conséquences néfastes. Or, bien souvent les moyens économiques pour les infrastructures manquent pour pouvoir faire face à ces problèmes. Nous avons le devoir de mettre en place les mesures d'urgence et préventives afin de limiter les risques pour les vies et les biens matériels.

Bien que la protection civile française soit l'une des meilleures au monde, nous avons pu observer que les moyens en effectifs humains sont en fait insuffisants devant de grandes catastrophes. D'autres mesures complémentaires, avec une participation citoyenne, sont à envisager.

On voit très bien dans les problèmes d'inondations, par exemple, que l'enjeu économique (pression foncière) est l'une des explications du danger que l'on fait courir aux citoyens en donnant des permis de construire en zones à risques. Dans plusieurs grandes villes de France, il est plus qu'impératif de mettre en place des SAGE¹ et des PPR².

La France pourrait être la première à créer un grand observatoire sur les changements climatiques. Nous devons renforcer l'information et l'éducation, pour aller vers une "culture du risque", qui est une mesure qui a fait ses preuves partout dans le monde (comme au Japon, par exemple, pour les tremblements de terre ou les plans ORSEC contre les incendies en France). Une bonne mesure serait la création des "ambassadeurs du risque" (création d'emplois), qui iraient faire du porte à porte dans les zones à risques et expliquer notamment la procédure à suivre en cas d'urgence. L'idée lancée que la France devienne la fondatrice d'un grand observatoire international sur le changement climatique est le premier pas vers la reconnaissance d'une France nouvelle.

¹ SAGE: Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² PPR: Plan de Prévention des Risques

Les cancers et l'environnement

Dans le monde, le cancer provoque 6 millions de morts par an et 10 millions de nouveaux cas sont recensés chaque année.

En France, le cancer avec 280 000 nouveaux cas par an est la première cause de mortalité entre 25 et 64 ans³. Entre 1980 et 2000, le cancer du sein a été multiplié par 2, celui du foie par 3 et celui de la prostate par 4. On estime à 5% le facteur génétique. Certains experts pensent que jusqu'à 75 % des cancers sont liés aux facteurs environnementaux, en particulier aux facteurs chimiques.

Les pollutions chimiques dans l'air, dans l'eau et dans la chaîne alimentaire sont en constante augmentation et représentent un danger pour notre santé. Nous savons qu'un enfant qui naît aujourd'hui est plus pollué que les générations précédentes.

Parmi les 100.000 substances chimiques différentes qui sont commercialisées en Europe, nous connaissons bien les effets immédiats et chroniques sur la santé de quelques centaines seulement. Au moment de la fabrication de chaque nouveau produit contenant des substances toxiques, nous devrions demander une nouvelle éco-conception ou une traçabilité du produit (REACH⁴).

Aujourd'hui nous sommes capables de compter, presque en temps réel, le nombre de morts par accidents de la route. Il serait temps de créer un organisme qui, entre autres, énumérerait le nombre de morts dus au cancer par type, par âge, par sexe, par localité... Ainsi nous pourrions enfin commencer à étudier sérieusement la corrélation entre le cancer et les facteurs environnementaux. Allons vers une société de la transparence et sortons d'une société du "tous responsables donc personne coupable".

Quand on lit dans la presse une citation d'un grand professeur : "Le cancer est aussi un marché en pleine croissance, il y a du boulot pour tout le monde", on peut s'interroger sur la volonté politique de réellement faire reculer le cancer face aux enjeux économiques. Il faudrait commencer par appliquer enfin une vraie politique de santé publique basée sur la prévention, notamment en réduisant et en éliminant si possible de l'environnement les facteurs nuisibles. Réformer la chimie est une urgence sanitaire et environnementale (REACH).

Pollution de l'air

Dans le monde, une personne sur six respire un air malsain et 3 millions de personnes meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique. Deux tiers d'entre elles sont des pauvres. Les femmes et les enfants sont les plus touchés, notamment par la pollution à l'intérieur des habitations. Les émissions diesel contribueraient chaque année à la mort prématurée de plus de 500 000 personnes (source : OMS⁵).

³ Données INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale)

⁴ REACH: nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques adoptée en décembre 2006.

⁵ OMS: Organisation Mondiale de la Santé

Au niveau européen, 15% de couples sont infertiles et 20% des citoyens sont touchés par des allergies diverses. Un enfant sur sept souffre d'asthme.

En France, presque 10 000 morts et 30 000 décès anticipés par an sont liés à la pollution atmosphérique urbaine. Jusqu'à 20% des cancers seraient officiellement imputables à des facteurs environnementaux ; 14% des couples consultent pour des problèmes de fertilité qui pourraient être liés à l'exposition à des substances toxiques ; et près d'un million de travailleurs seraient confrontés quotidiennement à des substances cancérigènes (AFSSET⁶).

La pollution de l'air constitue l'une des préoccupations les plus fortes pour les citoyens, particulièrement en milieu urbain où vit 80% de la population. La pollution de l'air est un problème de santé publique, face auquel on ne peut rester insensible.

Oui, la pollution nous angoisse, parce que nous respirons en moyenne 15 000 litres d'air par jour. L'air ressemble de plus en plus à un "cocktail empoisonné", composé de micro particules d'acides, de nitrates, de substances chimiques organiques, de métaux, de poussières, d'allergènes, ...

La dernière analyse épidémiologique de l'OMS réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, et concernant les grandes villes, montre que les "particules fines" dans la pollution de l'air sont la cause d'une perte d'environ 9 mois d'espérance de vie pour chaque européen et de 280 000 décès anticipés par an.

Face à ces problématiques, la France fait souvent figure de mauvais élève pour transposer les directives européennes en droit français. Par exemple, la directive (du 15-12-2004) sur les métaux lourds (Cadmium, Nickel, Arsenic, Mercure, Plomb) et les HAP (dont le B(a)P) aurait dû être transposée avant le 15 juin 2006 et la directive sur l'ozone (2002/3/CE du 12-02-2002) aurait dû être adoptée avant août 2004.

La majorité des mesures d'urgence liées à l'ozone appliquées pour la protection de l'air ont une efficacité presque nulle. L'étude du programme PRIMEQUAL 2 - PREDIT "Simulation de scénarios de réduction d'émissions" le montre clairement.

Certains produits "réglementés", comme le benzène, ne sont pas contrôlés comme il le faudrait par manque de moyens, voire de personnels spécialisés.

Après avoir consulté de nombreux experts et techniciens en charge du contrôle de la qualité de l'air, nous demandons une révision de l'indice ATMO notamment concernant les particules fines. La majorité des rapports et études confirment en effet que les "particules fines" (< 0.1 micron) sont les plus nocives pour la santé, car elles pénètrent profondément dans les poumons, et même dans la circulation sanguine. L'évolution technologique permet désormais de détecter ces particules fines. Mais, encore une fois, les moyens financiers manquent. Une volonté forte, portée au sommet de l'Etat, devrait permettre un meilleur contrôle.

⁶ AFSSET: Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail

Il existe aussi des produits clairement cancérigènes et néfastes pour la santé qui ne sont pas encore réglementés, comme certains pesticides, des métaux lourds et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP),

Nous sommes inquiets du désengagement de l'Etat dans les aides apportées aux associations de surveillance de la qualité de l'air (par exemple, environ 50% en moins en 5 ans pour ATMO-PACA). Augmenter les aides des industriels n'est pas souhaitable. Comment peut-on être à la fois juge et partie ?

Nous souhaitons des moyens pour les associations du contrôle de l'air qui soient à la hauteur de la tâche, un élargissement du contrôle des produits cancérigènes et la mise en place de mesures préventives efficaces. Finalement, concernant l'industrie qui applique "l'autocontrôle", nous réclamons un réel contrôle indépendant. Les DRIRE devraient être exemplaires, avec notamment la mise en place de "contrôles inopinés".

Energie

D'un côté, les pays riches ont utilisé sans mesure les énergies fossiles, notamment le pétrole, malgré les alertes de l'épuisement des ressources, l'augmentation des GES⁷ et de la pollution atmosphérique. D'un autre côté, une personne sur trois dans le monde est privée d'énergie.

Le nucléaire représente 2% de l'énergie mondiale et 17 % en France. Mener une politique dans laquelle le nucléaire serait prôné comme la solution pour éviter les GES paraît très dangereux.

Il est reconnu que derrière le nucléaire civil se cache assez souvent le nucléaire militaire, dont la bombe. N'est-ce pas justement l'une des raisons pour lesquelles la France s'oppose au nucléaire civil en Iran ? D'autres pays, qui semblent aujourd'hui "stables", ne le seront peut-être plus demain.

Nous avons vu que l'accident de Tchernobyl du 26 avril 1986 ne s'est pas arrêté à la frontière, comme ont voulu nous le faire croire les autorités de l'époque. Il serait temps que l'Etat français clarifie les choses auprès de la population, ce mensonge fait encore aujourd'hui des ravages en France avec les malades de la thyroïde. La radioactivité en Biélorussie causera encore 100 000 morts suite à cette catastrophe.

De plus, nous avons vu les défaillances du nucléaire devant l'extrême sécheresse et les inondations. Les risques sismiques représentent également un fort danger.

Enfin, du point de vue économique, le prix du kilowatt nucléaire est largement sous-évalué. En effet, il ne prend pas en compte le coût du traitement des déchets nucléaires, du démantèlement, etc. et fausse ainsi le marché français de l'énergie en minimisant le véritable coût de l'énergie électronucléaire.

Evidemment, nous ne demandons pas la fermeture des centrales nucléaires, mais nous demandons une sortie intelligente du "tout nucléaire". Une autre politique est possible si les énergies renouvelables, comme les éoliennes, le solaire, l'hydraulique et la biomasse, atteignent au moins 20% de l'énergie totale. Il est également urgent

⁷ GES : Gaz à Effet de Serre

que nous mettions en place une politique de la sobriété. Des économies d'énergie d'environ 50% sont possibles grâce à l'information et à la participation des collectivités et des citoyens. Il suffit de regarder en Europe les succès obtenus par d'autres pays qui sont créateurs de nombreux nouveaux emplois.

Déchets ménagers et incinération

Dans le monde, nous jetons entre 25 et 75% de matières premières, malgré leur épuisement annoncé. C'est un formidable gaspillage! La France produit chaque année un volume de déchets équivalent à celui du Mont Blanc. Environ la moitié de notre poubelle est composée d'emballages et un quart au moins est constitué de matières biodégradables. S'il n'y a pas de solution miracle pour l'ensemble des déchets, il existe par contre une solution écologique pour chaque groupe de déchets.

La France est l'un des pays européens qui brûle le plus de déchets : 12 millions de tonnes d'ordures par an, avec 134 fours d'incinération en activité. En France, nous estimons que l'incinération émet 80 millions de tonnes de fumées, dont 11 millions de tonnes de CO₂, métaux lourds, dioxines, HAP⁸, COV⁹, ... Au-delà de la pollution de l'air, ce procédé produit 3,8 millions de tonnes de mâchefers¹⁰ et plus de 500 000 tonnes de REFIOM¹¹ chargés de métaux lourds, dioxines et leur utilisation en sous-couche routière apparaît comme une aberration.

Longtemps dénoncés par les associations, les risques et les conséquences sur la santé des riverains commencent à être mis en évidence par des scientifiques et des médecins. Les déchets ne disparaissent pas. "Rien ne se perd, tout se transforme" (Lavoisier). C'est ainsi que notre corps, tôt au tard, devient la décharge finale !

L'incinération des déchets rejette des polluants toxiques, cancérigènes et dangereux pour la santé et la chaîne alimentaire. Les "nouveaux déchets" sont issus de produits fabriqués à partir de plus de 100 000 produits chimiques différents, dont les effets sur la santé sont pour la plupart inconnus. La composition, extrêmement hétérogène, des déchets entraîne la formation de près de 2 000 molécules différentes lors de leur combustion : plomb, chrome, cuivre, manganèse, nickel, arsenic, mercure, Une grande quantité de ces polluants cancérigènes n'est pas réglementée, donc non contrôlée. La réglementation actuelle ne concerne qu'une petite quantité de polluants (certaines dioxines et quelques métaux lourds). Un téléphone portable par exemple, contient plus d'une dizaine de produits qui deviennent cancérigènes quand ils sont incinérés, tandis que, si on les recycle, ces produits sont inoffensifs et constituent de nouvelles matières premières.

Les lois actuelles limitent la pollution en réglementant le non dépassement d'une certaine "dose" par m³ d'air. Quelques années auparavant, les incinérateurs avaient une capacité de 30 000 tonnes, alors qu'aujourd'hui elle est au moins de 300 000 tonnes. En conclusion, la loi autorise à polluer 10 fois plus... en toute légalité, mais pas en toute égalité, ni fraternité pour les riverains. Il nous semble évident qu'il faudrait rapidement ajouter une réglementation qui limiterait la pollution cumulée.

⁸ HAP: Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

⁹ COV: Composés Organiques Volatiles

¹⁰ Mâchefers: Résidus solides de la combustion

¹¹ REFIOM: Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

L'incinération est soumise à un autocontrôle sur les substances réglementées. Les contrôles réalisés par les DRIRE, avec de faibles moyens et un nombre de contrôleurs insuffisants, sont inefficaces. De plus, le contrôleur donne un préavis avant chaque contrôle. C'est comme si la police vous prévenait la veille d'un contrôle d'alcoolémie.

Il serait temps de réaliser systématiquement des analyses et des études dans le panache de fumées de chaque incinérateur en direction des vents dominants, ce que nous appelons "le couloir du cancer". Ces études pourront enfin déterminer que, pour les gens qui habitent sous ces zones, les taux de cancer et de maladies diverses sont plus importants à cause de la pollution liée à l'incinération.

Dans la perspective d'une politique saine de gestion des déchets ménagers qui respecte la santé publique, il serait nécessaire de développer les éco-produits, bien moins nocifs.

Le droit à la contre-expertise est impératif dans une vraie démocratie. Les contre-pouvoirs doivent disposer de véritables moyens financiers pour informer, contrôler, analyser et intervenir sur le plan juridique.

L'incinération est "un plan d'intoxication durable" où les effets chroniques auront sûrement des conséquences très graves pour la santé des citoyens. Désormais, les élus qui choisissent l'incinération sont informés, ils devraient donc être tenus pour responsables de ses conséquences sur l'homme et son environnement.

La construction de nouveaux incinérateurs ne peut se faire qu'au détriment des investissements nécessaires dans la réduction des déchets et le recyclage, activités qui peuvent créer des milliers d'emplois. Il est anti-démocratique que les pouvoirs publics imposent des incinérateurs à des populations qui les refusent, comme à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Nous demandons la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet, qui nécessite impérativement plus de transparence.

Un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs d'ordures ménagères, qui a reçu le soutien de Nicolas Hulot, est indispensable pour faire enfin toute la lumière sur les problèmes sanitaires, économiques et démocratiques liés à la gestion des déchets ménagers en France.

Les OGM¹²

Le progrès ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des citoyens ni de l'indépendance des millions d'agriculteurs dans le monde. Dans le cas présent, les producteurs d'OGM prennent, de façon irréversible, la nature pour laboratoire et les citoyens pour cobayes. Dans la nature, les plantes se croisent et l'homme ne pourra jamais arrêter les conséquences des OGM.

Des risques potentiels ont été identifiés pour la santé et l'environnement.

¹² OGM: Organisme Génétiquement Modifié

Une évaluation sérieuse des risques sanitaires et environnementaux devrait être réalisée avant toute culture en plein champ. Ces expérimentations doivent être accomplies en milieu confiné par des laboratoires indépendants (n'ayant aucun intérêt commun avec les grands groupes semenciers) à partir de cahiers des charges précis, en accord avec toutes les parties concernées, pour et contre les OGM. Il ne s'agit pas d'être contre la transgénèse mais contre son développement en plein champ sans en avoir auparavant analysé les risques.

Penser que les OGM pourraient résoudre la famine dans le monde est un mensonge: les semences coûtent très cher et les multinationales ne sont pas philanthropes!

Le problème majeur des pays en développement est de pouvoir transporter, stocker et conserver les aliments. Ils ont besoin de diversité dans leur alimentation. L'Alliance pour la Planète, en application du principe de précaution, demande un moratoire sur les OGM pour étudier d'une façon sérieuse et indépendante cette problématique.

Antennes relais et téléphonie mobile

Actuellement, on compte dans le monde plus d'un milliard et demi d'utilisateurs de téléphones portables, parmi lesquels un fort pourcentage d'enfants. Pourtant ces derniers ont une moindre défense face aux rayonnements électromagnétiques (épaisseur de la boîte crânienne 4 fois inférieure à celle d'un adulte). En France, les dernières publications de l'ARCEP¹³ donnent un chiffre de 51,8 millions d'abonnements, pour environ un peu plus de 40 millions d'utilisateurs de téléphones portables.

Le Ministère de la Santé a édité un dépliant intitulé "Téléphones mobiles - Santé & sécurité", donnant de nombreuses recommandations quant à l'utilisation des téléphones mobiles pour éviter les dangers potentiels de leur utilisation. Quelques mois plus tard, une nouvelle brochure a été éditée par le même Ministère mais toutes ces mesures de protection avaient disparu ! Pourquoi ?

Il faut bien constater que les opérateurs de téléphonie mobile continuent d'installer leurs stations de bases près des écoles et des endroits sensibles, sans tenir compte de la distance, des orientations paraboliques et des puissances nécessaires pour éviter leurs effets nocifs.

En effet, la distance moyenne entre ces antennes est de 100 mètres en ville et d'un maximum de 30 km en rase campagne. Notre population, très exposée aux rayonnements électromagnétiques, est défavorisée par rapport aux autres pays européens. Leurs études épidémiologiques devraient d'ailleurs être un aiguillon pour nos organismes de Santé Publique ; malheureusement il n'en est rien.

Même si les avis des scientifiques divergent concernant les liens de causalité, il est clair que leurs effets thermiques et athermiques interviennent dans les structures et processus biologiques humains. Une grande partie des appareils médicaux implantés chez les patients, comme le pacemaker et la pompe à insuline, sont

¹³ ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

garantis pour une sensibilité électromagnétique maximale de 3Volts/mètres. Or les antennes relais dépassent largement cette mesure.

La mobilisation associative et citoyenne a permis de retirer quelques antennes relais. Plusieurs maires ont également pris des arrêtés créant des zones d'exclusion dans leurs communes mais ils ont été souvent déboutés par les tribunaux faute de texte législatif. Un débat public préalable doit désormais intervenir avant toute nouvelle autorisation. Il est également nécessaire d'informer le public en affichant obligatoirement le DAS¹⁴ et les niveaux d'émission, la GSM¹⁵ ou l'UMTS¹⁶.

La recherche sur les effets biologiques et sanitaires de l'exposition aux rayonnements doit être renforcée. Pour l'instant, nous ne disposons que des données d'études où l'industrie du sans fil est fortement impliquée. Peut-on être juge et partie en même temps ? Seule la recherche indépendante peut fournir les vraies recommandations.

La réglementation actuelle est totalement surdimensionnée, elle préconise 41 volts/mètres pour le GSM et 61 Volts/mètres pour l'UMTS. A titre d'image, de telles normes reviendraient à autoriser une vitesse de 4 100 km/h sur la route! L'installation anarchique des antennes relais et des répéteurs paraboliques hertziens, sans concertation ni réelle information, font que les riverains sont de plus en plus méfiants. Vouloir cacher les antennes relais dans de faux arbres, de faux poteaux, de fausses cheminées et même de faux rochers intensifie ce climat de méfiance.

En France, nous avons réalisé un questionnaire sur les maux ressentis par les riverains des antennes relais. Les résultats sont significatifs : les personnes les plus proches d'une antenne relais ressentent plus de troubles de sommeil, plus de maux de tête, plus de perturbations auditives...

Au niveau législatif, depuis 1993, trois projets de loi ont été déposés ; les deux derniers en 2005 et 2006 préconisent une limitation des émissions à 0,6 volts/mètres et le respect d'une distance réglementaire pour l'installation des antennes relais. Ces trois projets ont été confiés à une Commission Parlementaire... sans aucune lecture au Parlement, ni vote !

L'amiante

Le problème de l'amiante est un exemple de catastrophe sanitaire où la société a mis longtemps à réagir, malgré les nombreux avertissements des experts. Plus de 100 000 morts sont prévus d'ici une vingtaine d'années.

L'amiante est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997 en France (décret du 24 décembre 1996). Tous les immeubles sont soumis depuis cette loi à un DTA¹⁷ qui informe notamment sur la localisation et les types d'amiante se trouvant dans chaque école, collège, lycée, crèche, centre aéré, hôpital ...

¹⁴ DAS: Débit d'Absorption Spécifique

¹⁵ GSM: Global System for Mobile

¹⁶ UMTS: Universal Mobile Telecommunications System

¹⁷ DTA: Diagnostic Technique Amiante

Malheureusement, la grande majorité des collectivités, dirigées par la droite comme par la gauche, et des sociétés de construction (démolition, rénovation) font preuve d'un véritable laxisme face au problème de l'amiante. Le coût de la mise en place de la procédure "amiante", en comparaison du budget des collectivités, est très élevé. Son application impliquerait donc obligatoirement une diminution du nombre de travaux.

En cas de démolition, il faut procéder à un "diagnostic avant démolition", ce qui n'est pas réalisé la plupart du temps, ceci pour éviter d'être obligé de faire enlever l'amiante par une entreprise spécialisée et de traiter spécifiquement les déchets finaux, qui sont deux opérations beaucoup plus onéreuses.

En France, 900 000 personnes travaillent en relation avec l'amiante. La non-déclaration presque systématique de la procédure amiante met évidemment en péril leur santé. Je tire donc la sonnette d'alarme sur ce laisser-faire qui provoquera une quantité de morts programmés. D'après une étude de l'INSERM, les plus touchés sont les plombiers, les électriciens et ensuite les maçons. Une information sur les mesures préventives est donc impérative.

Ma deuxième préoccupation concerne l'absence d'information des responsables des établissements comme les écoles, collèges, lycées, crèches, centres aérés, hôpitaux... Ils sont les garants de l'application des mesures préventives et empêcheront d'éventuels manques à la mise en place de la procédure. Imaginez-vous, dans le centre-ville de Marseille par exemple, la quasi totalité des écoles et collèges recèlent de l'amiante. Heureusement elle est en majorité passive donc inoffensive, mais nous savons tous qu'elle est susceptible de devenir active, à la suite de travaux ou simplement de vieillissement, et donc de représenter un risque pour les occupants. Sachant que le cancer lié à l'amiante peut se déclarer 10 à 40 ans après le début de l'exposition, des mesures d'information s'imposent d'urgence.

Actuellement, la loi autorise les dépôts d'amiante dans des décharges de classe II et III. La société Inertam, spécialiste reconnue par la loi de la vitrification, recommande la torche à plasma (1450°C) comme seul traitement efficace et, à défaut, le dépôt dans des décharges de classe I (toxique). Evidemment cela implique des coûts plus importants.

Par ailleurs, dans une grande quantité de bâtiments, des travaux de rénovation et de démolition sont effectués sans aucun respect de la législation "amiante" et sans mesure de protection pour les riverains et les passants.

Une grande partie des citoyens et un grand nombre d'entreprises jettent directement l'amiante à la poubelle, soit par ignorance, soit parce que la procédure est trop coûteuse. D'après un certain nombre d'experts, une quantité non négligeable de fibres d'amiante est libérée lors de l'incinération des déchets ménagers puisque la température de four est inférieure à celle requise pour sa neutralisation.

Il est urgent de d'agir pour éviter l'amplification des conséquences sur la santé des citoyens liés à l'amiante.

Autres thèmes

Il y a encore beaucoup d'autres thèmes que nous n'avons pas traités dans cette lettre, mais qui sont cependant tout aussi importants. En voici quelques exemples :

- L'éducation à l'environnement est évidemment la priorité de toute politique du développement durable. Moi-même, pendant cinq ans de ma vie, j'ai réalisé des centaines d'animations dans les écoles, collèges et lycées.
- Les 225 000 morts en Asie dus au tsunami en décembre 2004, avec une vague de 10 mètres de haut, montrent les défaillances concernant l'aménagement du territoire, le système de prévention et le système d'alerte. Aujourd'hui en Méditerranée, il n'existe aucun système d'alerte, malgré des risques avérés. Une vague de moindre hauteur, en plein été, pourrait provoquer des dégâts plus importants. L'information donnée par les satellites est insuffisante. En Méditerranée, selon l'UNESCO, une dizaine de stations équipées d'un sismomètre seraient nécessaires pour donner l'alerte.
- On sait maintenant que les conservateurs alimentaires ont un impact chronique sur notre santé. Une information sur l'étiquetage s'impose, ainsi qu'une meilleure traçabilité. Il en est de même pour l'irradiation des aliments. La partie exportée de France des aliments irradiés est minime, mais l'importation est beaucoup plus importante et croît chaque année. Les aliments irradiés proviennent de plus de 200 centrales d'irradiation dans le monde, sans aucune information sur l'étiquette.
- L'agriculture biologique est de plus en plus demandée par les Français parce qu'elle est bénéfique pour leur santé et réduit l'impact sur l'environnement. On observe un développement significatif des AMAP¹⁸ ou des distributeurs de proximité. De plus, consommer localement est synonyme de développement économique local. Un bon signe serait de promouvoir une part d'aliments biologiques dans nos cantines.
- La politique de transports collectifs dans les grandes villes est de toute évidence une bonne solution si nous utilisons de l'énergie non polluante, comme l'énergie électrique. Elle pourrait être fournie en partie par des énergies renouvelables. Cela permettra en même temps de réduire efficacement la pollution atmosphérique et ses conséquences sur la santé.
- Une politique ambitieuse serait de faire des économies d'énergie dans les bâtiments, en s'attaquant à la déperdition donc aux gaspillages. De plus, des changements d'habitudes sont nécessaires. Par exemple, en France, nous utilisons souvent l'isolation intérieure, alors que l'isolation extérieure est plus efficace. Un travail d'information et de formation dirigé vers les architectes et les sociétés de construction serait donc également nécessaire. Les architectes des Bâtiments de France se montrent parfois réticents au développement de l'énergie solaire, notamment pour des raisons esthétiques et culturelles. Concernant l'éco-construction, nous devons apprendre auprès de certains pays, comme l'Allemagne qui a pourtant beaucoup moins de jours de soleil par an.

¹⁸ AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

- Finalement, malgré tous les efforts que nous avons faits pour réduire les sacs plastiques, il y a actuellement des lobbyistes qui souhaitent le développement des sacs fragmentables. Ce sont des sacs qui se transforment en confettis sous l'effet de la lumière et de la chaleur, mais qui sont beaucoup plus dangereux que les autres sacs puisqu'ils rentrent dans la chaîne alimentaire, passent donc plus rapidement dans notre assiette. De plus, ils se fragmentent sous l'effet de leurs additifs (des pesticides et des métaux lourds) très dangereux pour notre santé, mais sans étude publique possible en raison du secret industriel.

Concertation

Vous venez de nommer Monsieur Alain Juppé, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Nous vous proposons que, dans ce ministère, des réunions périodiques de "consultation" et "concertation" aient lieu, sans oublier la participation des "associations contestataires" du domaine traité. Ces participations démocratiques permettront au pire d'éviter des politiques catastrophiques pour la France et la Planète et au mieux d'avancer ensemble sur certains projets. L'Alliance pour la Planète, dont nous sommes membre, me semble être un interlocuteur incontournable.

Les conseillers, les experts et les technocrates peuvent parfois être dans une logique de "pensée unique" qui ne permet pas l'ouverture d'esprit. Or, dans ces domaines, le "bon sens" et la transparence de l'information s'imposent souvent et permettent de trouver des solutions de sagesse.

Les mouvements associatifs comme le nôtre continueront à faire pression mais, concernant un certain nombre de dossiers, nous sommes prêts à participer à ces réunions de consultation et de concertation. Vous avez demandé la participation de tous et vous avez raison : tout le monde est et doit être concerné par ces questions.

Voici ma façon de répondre à votre demande.

Au nom d'ECOFORUM, je vous prie de croire Monsieur le Président, à ma respectueuse considération.

Victor Hugo ESPINOSA,

Président d'ECOFORUM